

DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté-Egalité-Fraternité

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : 53  
  
En exercice : 53  
  
Présents : 37



N°081

REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 25 MAI 2023

**L'AN deux mille vingt-trois, le 25 mai**, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 19 mai 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil municipal à 19H00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, BAZIZ Yasmina, MONTEIRO Miguel, REMY Marie-Pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LÉSERRE José, DANDRIEUX Dominique , SACKHO Kourtoum, LEGENDRE Jérôme, DESIR Sandrine, ALLAIN Philippe, LOE Patricia, GODIN Guillaume, OZHAN Mizgin, Adjointes au Maire

AUGY Thierry, DESCAMPS Alain, SCHROEDER Cédric, LE ROY Franck, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, HOCINE Massinissa, GILLY Jean-Paul, HE Dominique, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, KARMAN Jean-Jacques, NAULEAU Pierre-Yves, BUTT Zishan, DAGUET Anthony, NEDELEC Sozig, COHEN-HADRIA Yonel, DJEBBARI Nabila, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : EMEL Maryse, GUERRIEN Marc, NIFEUR Nadège, BOUCHA Safia.

Excusés :



Représentés par :

Madame Marie-Françoise MESSEZ

Madame Christiane DESCAMPS

Monsieur Zayen CHIKHDENE

Madame Solène DA SILVA

Madame Sandrine GRYNBERG DIAZ

Monsieur Lewis CHARTIER

Madame Annie VACHER

Madame Margaux HOUIS

Monsieur Gilbert FAUCHEUX

Madame Marie-Amélie ANQUETIL

Madame Fatima YAOU

Madame Evelyne YONNET-SALVATOR

Monsieur Jérôme LEGENDRE

Monsieur Alain DESCAMPS

Madame Yasmina BAZIZ

Monsieur Philippe ALLAIN

Madame Véronique DAUVERGNE

Monsieur Pierre SACK

Madame Kourtoum SACKHO

Monsieur Damien BIDAL

Madame Patricia LOE

Madame Marie-Pascale REMY

Monsieur Sofienne KARROUMI

Monsieur Pierre-Yves NAULEAU

---

Secrétaire de séance : LEROY Franck

---



DGA Administration Générale/ Direction du Conseil et des Affaires  
Juridiques/Service de l'Administration Générale

**OBJET : Vœu du groupe des élus communistes, citoyens et écologistes pour une mise en place des congés menstruels sur la commune d'Aubervilliers - amendé**

## **LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Anthony DAGUET,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'alinéa 4 de l'article L.2121-29.

Considérant le vœu soumis par le Groupe des élu.e.s communistes, écologistes et citoyen.ne.s

Le 17 mai 2022, Madame Irene MONTERO, Ministre de l'Egalité en Espagne déclarait « Les femmes ne doivent plus subir les douleurs menstruelles lorsqu'elles travaillent ».

Une année plus tard, le 16 février 2023, l'Espagne vote une loi qui crée un congé menstruel pour les femmes atteintes d'endométriose et de règles douloureuses handicapantes. Une première en Europe qui marque une victoire pour l'émancipation et l'égalité des femmes.

En France, 1 femme sur 2 souffre de règles douloureuses et 1,5 million de femmes (soit 1 femme sur 10) sont atteintes d'endométriose. Les menstruations ont été, dans l'histoire et au fil des années, un sujet de stigmatisation des femmes. Un thème tabou souvent occulté par peur d'être discriminée.

Le 8 mars dernier, c'est au cœur de notre territoire de Plaine Commune que le maire de Saint-Ouen, Karim BOUAMRANE, annonce la mise en place du congé menstruel pour l'ensemble des agentes de sa ville, et ce, dès le 27 mars 2023.

Cette annonce inédite fait de Saint-Ouen la première ville de France à mettre en place ce congé. Très vite, la mairie de Paris suit l'exemple en votant lors de son conseil ce vendredi 17 mars l'expérimentation du congé menstruel.

Cette annonce ne peut nous laisser insensibles.

Les villes de Seine-Saint-Denis, notamment Aubervilliers, ont toujours été précurseuses dans la mise en place de mesures innovantes pour l'accès aux droits et à l'égalité des habitant.e.s de notre département à l'instar de l'Observatoire départemental des violences faites aux femmes qui est aujourd'hui généralisé sur l'ensemble du territoire national.



L'ouverture du débat dans les collectivités sur la mise en place du congé menstruel, permettra de démocratiser ce sujet, de faciliter un dépistage de l'endométriose et surtout de participer à une avancée féministe et sociale dont vous avez aussi la responsabilité.

A l'initiative d'élu.e.s, de militant.e.s féministes, d'acteur.trice.s associatifs, nous relayons cette légitime revendication.

Nous avons aussi bien pris note que la préfecture de Seine-Saint-denis, toujours prompte à n'être précurseur sur rien avait attaqué la décision du Maire de Saint-Ouen, et pour parer les arguments utilisés par le Préfet, nous vous proposons une méthode d'application légèrement différente.

Les femmes souffrant d'endométriose ou de règles douloureuses handicapantes, doivent pouvoir obtenir des autorisations spéciales d'absences (ASA) sur présentation d'un certificat médical. Ce certificat médical serait unique, puisque ni l'endométriose ni les règles douloureuses handicapantes ne disposent de traitement efficace.

Aussi, le conseil municipal réuni ce jour,

Considérant qu'une femme sur dix sont atteintes d'endométrioses,

Considérant que de nombreuses femmes souffrent de règles douloureuses handicapantes,

Considérant que ces maux ont des conséquences néfastes sur la vie professionnelle des personnes touchées,

Considérant, que ces maux participent de la difficulté à améliorer la situation d'égalité professionnelle dans la collectivité,

Considérant, que les femmes de manières générales sont globalement et structurellement discriminées dans la société,

Le conseil municipal souhaite

- La mise en place d'une Autorisation spéciale d'absence de 3 à 5 jours, une fois par mois pour toutes les femmes de la collectivité ayant fourni une attestation de leur médecin indiquant qu'elle se trouvent dans l'une des situations d'avoir ou des règles douloureuses handicapantes et/ou de l'endométriose.

Adoption à la majorité par 46 pour , 3 ne prennent pas part au vote( Yasmina BAZIZ, Zayen CHIKHDENE, Jean-Jacques KARMAN)

**DELIBERE :**

**APPROUVE** ce vœu.

**DIT** que ce vœu sera transmis au représentant de l'Etat dans le département.



Reçue en préfecture le : 05/06/23  
Accusé en préfecture :  
93-219300019-20230525-lmc131587A-DE-1-1  
Publiée le : 05/06/23  
Certifiée exécutoire : 05/06/23

Le Maire,

Karine FRANCOLET



